

**DÉPARTEMENT DE LA MARNE
POGNY**

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2020**

CAP C DU 08/12/2020

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de POGNY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 08/12/2020,

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

ARRETE

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
M. COEFFIER Damien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1		Favorable

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

Fait à POGNY, le 14 décembre 2020

Le Maire,
Michel ADNET

